DLP29-6-82003781

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
AUDE GARD HERAULT LOZERE PYRENEES ORIENTALES)

ABONNEMENT ANNUEL 85 F
Régisseur de recettes de la D.D.A
C.C.P. Montpellier 5238-57

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE BAT 5 PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX TEL 92.41.42

N° 12 - 22 JUIN 1982

/ VIGNE /

OIDIUM

Le traitement après floraison, doit être exécuté car les symptômes d'attaques d'oïdium sont visibles actuellement.

EUDÉMIS

Le 2ème vol a débuté précocement et s'est accentué ces derniers jours. Des pontes ont été observées en Costières Sud du Gard (St Gilles) et vont apparaître, de manière importante, dans d'autres secteurs (région de Perpignan, de Nîmes et sur le littoral).

La lutte doit être entreprise dès la fin de la semaine (24 - 28 juin) dans les situations précoces si on opte pour la méthode de lutte préventive.

CICADELLES

Les manifestations de ces ravageurs sont décelables (région de Pont St Esprit et régio nimoise (30).

ACARIENS

Toujours présents aussi l'association d'un produit acaricide est recommandée.

BOTRYTIS

Rappelons que la lutte fait l'objet jusqu'à maintenant d'interventions systématiques à des stades végétatifs précis : chute des capuchons floraux-nouaison, fermeture de la grappe, début véraison et 3 semaines avant récolte.

Des impératifs techniques et économiques ont conduit à modifier cette stratégie de lutte à l'aide de calculs raisonnés, en faisant intervenir de manière plus déterminante les facteurs climatiques favorables à la maladie (méthode Strizyk).
Actuellement dans l'ensemble de la région, Languedoc-Roussillon, les observations et les calculs nous amènent à ne pas préconiser de traitement. Cependant dans certaines situations (Grenache en plaine littorale, vignes jeunes à forte végétation ...) des applications pourron être entreprises.

.../...

424B

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur G.THEISSEN No d'inscription P.P 531 A D

/ ARBORICULTURE FRUITIERE /

TORDEUSE ORIENTALE DU PÊCHER

L'activité de ce ravageur est importante. Aussi pour assurer la protection des fruits de manière continue, des traitements sont conseillés à 12 jours d'intervalle.

Les applications doivent cesser avant récolte dans un délai de :

- 15 jours : *azinphoséthyl et méthyl, fenitrothion, méthidathion, phosalone.*
- 7 jours : *carbaryl, methomyl, mévinphos.*
- 5 jours : *dichlorvos.*
- sans délai *deltamethrine.*

TEIGNE DE L'OLIVIER

Le traitement préconisé contre ce ravageur est à base de :

- *carbaryl* *125 g. de matière active/hectolitre*

ou *dimethoate* *50 g. de matière active/hectolitre*

/ CULTURES LEGUMIERES /

- ASPERGES -

CHENILLE À FOURREAU

Des dégâts sont à craindre aussi bien sur le littoral, que dans la région nîmoise.

La lutte s'effectue avec l'une des matières actives suivantes ;

- *azinphos ethyl*	*40 g. m.a./hl*	- *lindane*	*75 g. m.a./hl*
- *carbaryl*	*50 g. m.a./hl*	- *oleoparathion*	*45 g. m.a./hl*
- *diethion*	*120 g. m.a./hl*	- *parathion*	*50 g. m.a./hl*
- *fenthion*	*100 g. m.a./hl*	- *phosalone*	*120 g. m.a./hl*

Le renouvellement du traitement est préconisé après 12 jours pour *carbaryl* et 8 jours pour les autres produits.

La réussite des traitements n'est obtenue qu'en pulvérisant abondamment la base des turions.

ROUILLE

Assurer la protection.

Tirage du 22 juin 1982 - 1100 exemplaires